

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 34
Votants : 41
Ayant donné procuration : 7
Absents/excusés : 12
Représentés : /
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 1

Date de la convocation

11/12/2024

Objet de la délibération**Tarifs des redevances
assainissement pour 2025****EXTRAIT DU REGISTRE**
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 17 décembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 17 décembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. GINDRE Claude

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fours), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois) et M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles et M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Saint Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) et M. MEYER Benjamin (Rochejean).

Absents : Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. LACROIX Hervé (Métabief) et M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. BOIREAU Xavier ayant donné procuration à M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie ayant donné procuration à M. PERRIN Daniel (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet) ayant donné procuration à Mme PAGNIER Laurette (La Planée), et Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve).

M. C. LIETTA, Vice-Président en charge de l'assainissement rappelle que les membres des commissions « assainissement » et « finances » ont été informés des investissements lourds prévus pour les prochaines années : solde des travaux pour la station d'épuration du Mont d'Or, travaux obligatoires à la suite des arrêtés des stations de Gellin et du Mont d'Or, réhabilitation de la station de Gellin, ainsi que de la volonté de la CCLMHD de lancer l'étude d'une nouvelle station sur la commune de Oye et Pallet.

Il rappelle que pour l'année 2024, la redevance assainissement avait été fixée à 139.15 € pour la part fixe et à 1.74 €/m³ d'eau consommé pour la part volumétrique.

Les membres des commissions « assainissement » et « finances » proposent une augmentation de 5% sur les tarifs 2025 soit :

- **Tarifs individuels** : Le montant de la part fixe sera donc à 146.11 € et la part variable de 1.83 €/m³.
- **Habitations mobiles** : Le montant de la part fixe sera de 58.44 €/habitation mobile (146.11 € *0.4, délibération du 12/12/2023 établissant des tarifs pour les habitations de type mobile).
- **Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)** : Le montant sera de 2 430 € pour les habitations ou par unité de logement et à 971.90 € (2 430*0.4) pour les habitations mobiles.
- **Sanctions** (délibération initiale du 12/12/2023) : 7.31 €/m³ (1.83*4) pour la part variable et 584.43 € (146.11*4) pour la part fixe.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 025-200069565-20241217-2024_117-DE



Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins une abstention) des membres présents :

- **approuve les tarifs 2025 proposés ci-dessus,**
- **autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à leur application.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

